



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1065**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22955-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : ORANGERIE DU JAS DE BOUFFAN. MODIFICATION DE FICHE OPERATIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ORANGERIE DU JAS DE BOUFFAN. MODIFICATION DE FICHE
OPERATIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La bastide du Jas de Bouffan a été construite au XVIII^e siècle.

Propriété de la famille Cézanne dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, elle a inspiré à l'artiste de nombreux tableaux, en particulier dans le parc.

Au fil du temps, cette maison a connu divers propriétaires pour devenir propriété municipale à partir de 1994 vendue par André Corsy qui s'en réserva alors l'usufruit.

C'est en 2006, à l'occasion de l'année Cézanne qu'elle fut ouverte au public.

L'ensemble (*bastide, parc, bassin, orangerie, etc*) est classé au titre des Monuments historiques.

Au début du XX^e siècle, probablement à l'emplacement d'une orangerie plus ancienne, a été construite celle visible dans la partie ouest du terrain non loin du grand bassin.

A l'occasion de Marseille-Provence 2013, il a été décidé d'y aménager un accueil et une billetterie.

A cette fin, et selon notre délibération du 20 février 2012 (2012 n° 226), une équipe conduite par un architecte du patrimoine a établi un diagnostic d'ensemble de l'état de la construction. Celui-ci a mis en évidence la nécessité de conduire des travaux : reprise de la toiture, restauration des fenêtres, nouvel accès et petit aménagement intérieur, etc. Cette orangerie sera restaurée dans toute sa qualité architecturale du début du XX^e siècle. Ce travail a été validé en concertation

avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du contrôle technique et scientifique des monuments classés.

De ce diagnostic, est issu un projet très simple révisant les circuits d'accès et valorisant l'orangerie et le parc. De nouvelles estimations plus réalistes des coûts ont pu être effectuées. Ainsi, ce lieu visité par les touristes et dont la gestion est confié à l'Office Municipal du Tourisme, bénéficiera d'un point d'accueil de qualité : billetterie, vente de produits dérivés, etc. Immédiatement au sud, un léger aménagement du jardin permettra de dégager un espace de détente pour le rafraîchissement des visiteurs.

A présent, il est demandé de confirmer la réalisation de ce projet estimé dans sa globalité à 314 560 € HT, dont plus de la moitié est susceptible d'être subventionné, comme traditionnellement pour les monuments protégés au titre des monuments historiques, à hauteur de 40% par le Ministère de la culture et de la communication, 25 % par le Conseil général et également par nos autres partenaires.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** de mettre en œuvre ces travaux de restauration et d'aménagement de ce nouvel espace d'accueil pour un montant estimé de 314 560 € HT y compris les installations intérieures ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, chapitre 90324-2135-3941 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à solliciter auprès de tous partenaires publics ou privés des subventions au plus fort taux réalisable ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci-jointe qui autorisera la préparation des marchés qui permettront la réalisation des travaux de restauration de cette orangerie ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

**2012.1065 - ORANGERIE DU JAS DE BOUFFAN. MODIFICATION DE FICHE
OPERATIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

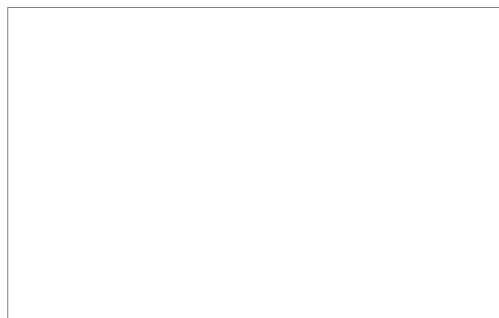
**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGAS: Education, Culture, Politique de la Ville
DIRECTION: Musées et Patrimoine Culturel
SERVICE



**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**
(Cf. DCM n°2012-226 du 20 février 2012)

OBJET : Restauration de l'Orangerie du Jas de Bouffan

Date ou période de la réalisation :Durée globale estimée des travaux 12 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 8 octobre 2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Prestations avant programmation (pour info)		
Sondages	1 900,42	
Mise en sécurité d'une clôture	2 669,82	
Montant total des services et procédure :	4570,24	Mapa

→ Fournitures et Services après programmation		
Diagnostic et maîtrise d'oeuvre	28 776,00	Mapa T 2201
Mission CSPS	2 000,00	Marché existant M 11066
Contrôle technique	2 000,00	Marché existant M 12008
Communication	2 000,00	Mapa - Petit lot (< 20% des services considérés)
Montant total des fournitures/services et procédure : 34 776,00 €HT- Mapa		

→ Travaux		
Travaux de restauration de l'orangerie comprenant : Maçonnerie, menuiserie, peinture, étanchéité.	280 000,00	Coût prévisionnel résultant du diagnostic et des études de maîtrise d'oeuvre.
Montant total des travaux et procédure : 280 000,00 €HT - Appel d'Offres		

Pour information : Montant global de l'opération € HT
314 776, 00 € HT

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.